

Le Département, à quoi ça sert ?

Institution plus que bicentenaire, le Département est avant tout la collectivité de la solidarité : solidarité entre les personnes, solidarité entre les territoires.

- Il gère **les grandes compétences d'action sociale** : aide sociale et aide au retour à l'emploi, aides aux personnes âgées (hébergement, compensation de la dépendance...), aides aux personnes handicapées, santé des mères et des enfants de moins de six ans, protection de l'enfance, adoption...
- Il **accompagne les projets d'aménagement et d'équipement des communes** et concourt à l'aménagement durable du territoire et à la préservation de l'environnement.
- Il est également responsable de la construction et de l'entretien des **collèges** et des **routes** départementales, des transports interurbains et des transports scolaires.

Les compétences des Départements devraient évoluer avec **la réforme territoriale que le Parlement** doit examiner.

Retrouvez toutes les informations sur
lenord.fr/moncanton



DÉPARTEMENT DU NORD

Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex
Tél. : 03 59 73 59 59

lenord.fr

Élections départementales des 22 et 29 mars 2015



Arrondissement de **Lille**

Des nouveaux cantons, un nouveau mode de scrutin

Retrouvez toutes
les informations sur
lenord.fr/moncanton

Création : Département du Nord - DC (SG) - Photothèque départementale - Cartographie DGAD / DVD-PGP / SGC / DIC - 2014



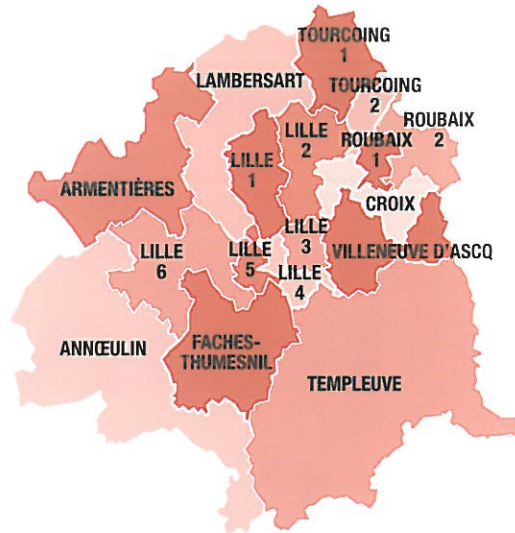
Nord *Fort et Solidaire* **lenord.fr**

Les élections départementales de mars 2015

Arrondissement de Lille

● Un Nord redessiné

Toujours **6 arrondissements** désormais divisés en **41 cantons**.



17 cantons :

- Annœulin
- Armentières
- Croix
- Faches-Thumesnil
- Lambersart
- Lille 1
- Lille 2
- Lille 3
- Lille 4
- Lille 5
- Lille 6
- Roubaix 1
- Roubaix 2
- Templeuve
- Tourcoing 1
- Tourcoing 2
- Villeneuve d'Ascq

● Une nouvelle appellation pour l'assemblée

Le Conseil général prend le nom de **Conseil départemental**.
Les Nordistes vont élire des **Conseillers départementaux**.



● 2 Conseillers départementaux par canton

Élection d'un binôme, composé d'un **homme** et d'une **femme**, au scrutin binominal majoritaire à deux tours.

Le Conseil départemental sera donc composé de **82 Conseillers départementaux** (41 femmes et 41 hommes).



6 ans



Les Conseillers départementaux **sont élus pour 6 ans et renouvelés en intégralité**.

Retrouvez toutes les informations sur
lenord.fr/moncanton

